



Comité social d'administration de l'AEFE 12 décembre 2023

La FSU intervient une nouvelle fois sur les problèmes de fonctionnement du CSA qui perdurent et demande qu'un point de suivi de CSA soit systématiquement ajouté à l'ordre du jour. La FSU rappelle que l'Agence doit suivre ces dossiers et que ce n'est pas à la FSU de construire ce point à chaque instance.

La secrétaire générale de l'Agence en prend bonne note et précise que les questions relevant du suivi de CSA seront aujourd'hui abordées en questions diverses.

1- Points d'actualité

Déconventionnement des établissements du réseau

La Directrice générale rappelle que la MLF est à l'origine des déconventionnements des établissements de **Villanueva et d'Alicante**. Elle précise que l'Agence a rapidement pris contact avec les membres de la communauté scolaire et qu'une cellule d'accompagnement a été mise en place pour les personnels détachés. Ces derniers ont pu bénéficier d'un entretien individuel dans le but d'effectuer leur choix en toute connaissance de cause (réintégrer leur académie/département, rester dans l'établissement, postuler ailleurs).

Concernant le déconventionnement de l'établissement de **Dubaï**, la Directrice Générale précise que 5 enseignants ont gardé le statut de détachés à Sharjah et un personnel est resté en contrat local. Un suivi régulier est effectué par le chef de secteur. Un point d'étape a eu lieu le 7 décembre pour faire le bilan sur le fonctionnement du premier trimestre. Un point d'étape sera fait tous les trimestres.

La FSU déclare que l'accompagnement concernant les personnels d'Espagne n'est pas suffisant. Il doit y avoir maintien des postes et même des créations ! La FSU met en garde l'Agence : il ne faut pas sous-estimer l'importance historique du réseau espagnol.

Concernant le Niger, la Directrice Générale précise que les relations entre Etats restent tendues et que la situation ne va pas s'améliorer dans un futur proche.

La FSU revient, comme elle l'a fait au Conseil d'administration, sur les grandes difficultés des personnels de droit local hors Niger qui ne perçoivent pas d'indemnités (logement, nourriture) alors qu'ils travaillent à distance.

La **FSU rappelle la très forte mobilisation des personnels au Chili** concernant le problème des visas pour les conjoints qui prive ces derniers de l'accès à l'emploi.

Pour terminer, la FSU demande des précisions sur la convention de l'établissement de Sharjah. **Nous en profitons d'ailleurs pour rappeler que quand l'AEFE a la volonté de sauver une convention, même partiellement comme aux Emirats, elle y arrive !**

2 - Suivi des suites des avis du CSA - Information

Il s'agit de la liste des **documents qui ont été votés en CSA depuis la création de cette instance en février 2023**. La FSU demande que ces documents soient systématiquement communiqués aux organisations syndicales au moment de leur mise en ligne ou de leur diffusion dans le réseau. Elle remarque par ailleurs que l'information sur les destinataires de ces documents est manquante et souhaiterait qu'elle soit ajoutée au prochain bilan. Autre demande d'ajout : voir apparaître les moyens de diffusion utilisés (adresse aefe.fr, via les chefs d'établissement...)

3 - Bilan du plan d'action égalité F / H 2021 - 2023 - Information

Suite à la présentation du bilan des différents axes de ce plan d'action, la FSU remercie l'Agence et **suggère que la DEOF se saisisse de la question de l'égalité filles/garçons** et en fasse un axe fort dans le projet pédagogique de l'Agence.

A propos du recrutement des personnels de direction, la distinction entre discrimination positive et incitation doit parfois être franchie pour faire avancer les choses.

La FSU fait le constat que les actions sont difficiles à évaluer, notamment celles qui concernent la communication. Au-delà des labels et des campagnes de communication, ce qui restera, ce sont les actes et mesures concrètes prises pour avancer.

4 - Instruction générale pour les recrutements des détachés sur mission d'enseignement, d'éducation et d'administration - Avis

L'instruction générale pour les recrutements des personnels détachés (IGRD) pour la rentrée 2024 a été adoptée à l'unanimité. La version finale présentée au CSA est le fruit d'échanges avec l'administration lors d'un groupe de travail fin novembre. L'Agence confirme sa volonté de **maintenir la durée des contrats à 3 ans, garantie de stabilité.**

Deux avancées notoires sont à mettre à l'actif de la FSU :

- l'introduction d'une cinquième et dernière **priorité** qui concerne les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, touchés par une **mesure de carte des emplois à la rentrée 2024** (dans un autre pays que celui où ils exercent) ;
- la recevabilité des dossiers des candidat·es en cours de détachement et justifiant d'un **suivi de conjoint** au moment de la CCPL, que le conjoint soit issu de l'AEFE/MEAE, **du secteur privé ou autre (organismes internationaux, armée...)**. A cet effet, les candidat·es devront produire un courrier explicitant leur situation personnelle ainsi qu'un document justifiant du suivi de conjoint (contrat de travail signé, promesse d'embauche...).

La version initiale proposée par l'Agence niait le **droit de recours aux personnels dont le détachement était refusé**. Suite aux interventions et à la ténacité de la FSU, l'Agence a revu sa proposition. Le droit au recours continue donc d'être respecté. Ainsi, en cas de refus de

détachement et de saisine du médiateur ou de recours formulé par le candidat ou la candidate, le poste ne peut être proposé à la candidat-e suivant-e pendant l'instruction du recours.

Les ajustements apportés nécessitent maintenant une mise à jour du barème pour chaque pays en prévision de la CCPL de recrutement, qui devra avoir lieu le 4 ou 5 mars 2024. La DRH de l'Agence indique qu'une note sera adressée aux postes diplomatiques les enjoignant à **réunir rapidement une CCPL, en décembre ou janvier, pour actualiser le barème de recrutement**. La FSU demande à en être également destinataire.

Vote : POUR à l'unanimité

5 - Dispositif de recueil et de traitement des signalements au sein de l'AEFE

La FSU estime que la mise en place de ce dispositif est une excellente chose. **C'est suite à l'intervention de la FSU que l'Agence a proposé ce point pour avis soumis au vote.**

Pour nous, il demeure deux problèmes dans ce projet d'arrêté. L'Agence a acté à notre demande le **principe d'un parallélisme** plus fort entre les procédures pour les agents des services centraux et leurs collègues du réseau. Toutefois, celui-ci n'apparaît pas clairement et devrait être précisé dans la version finale de l'arrêté.

Concernant la partie "réseau", l'organisme retenu doit pouvoir **conseiller les agents sur les aides possibles** et donner un avis motivé à la Direction de l'AEFE. Par ailleurs, la mention d'une nécessaire information à la personne incriminée concernant la procédure est apparue dans la version proposée en instance. Pour la FSU, cela n'est pas acceptable et doit être retiré. La Directrice générale demande à ses services de retravailler le texte afin qu'il soit adopté ultérieurement. Une consultation électronique sera donc organisée.

La FSU a par ailleurs rappelé que les instructions qui accompagneront la mise en place de ce dispositif devront être élaborées en groupe de travail.

6 - Protection sociale complémentaire - Avis

Un groupe de travail prévu le 21/11 a dû être reporté, car nous avons refusé d'y participer. En effet, nous étions en attente d'une réponse à notre courrier FSU à la Directrice générale sur le dossier PSC. Le groupe de travail s'est finalement tenu le 1/12. Aucune réponse de fond n'a été apportée à nos questions. **L'Agence continue sa "ligne", qui est de se raccrocher au dispositif MEAE, après n'avoir rien fait pendant deux ans sur le dossier, alors que nous l'avons mise en garde et interrogée officiellement à maintes reprises.**

Sur le fond, la réunion du 1/12 a permis au représentant du cabinet conseil "Premium consulting", qui suit le dispositif PSC depuis le début et accompagne plusieurs ministères, de présenter les conclusions des négociations menées jusqu'alors pour le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nous sommes intervenus sur de nombreux points :

- cotisations et montants de la prise en charge par l'Etat pour personnels du réseau
- contenu du panier de soins pour les personnels détachés dans le réseau
- portabilité vers le dispositif du MENJ en cas de réintégration
- représentativité des organisations syndicales au sein du Comité de Suivi
- question des retraités (contribution de solidarité) : les personnels du réseau vont cotiser par une contribution de solidarité dont ils ne pourront pas bénéficier, car à la retraite ils vont repasser au MENJ, à l'exception des CDI de Centrale.
- question de la CPPS (commission paritaire de prévention et de santé) et niveau d'information des organisations syndicales.

La FSU a demandé qu'une réunion rassemblant les représentant·es des personnels du MEAE et de l'AEFE ainsi que ceux de l'administration (MEAE, AEFE) soit programmée afin que les derniers arbitrages soient concertés (et tous au même niveau d'information).

Les syndicats de la FSU hors de France restent mobilisés sur ce dossier sensible pour les personnels détachés, qui ne doivent pas être lésés ni oubliés dans le dispositif qui devrait être mis en application à partir du 1er janvier 2025

VOTE : contre (FSU et Unsa), abstention du SGEN-CFDT

7 - Autorisations d'absence au titre du droit syndical - Information

Le crédit temps syndical est attribué en fonction du nombre de voix obtenues lors des élections professionnelles et en fonction du nombre de sièges dans les instances. La FSU rappelle ici que les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) sont des fragments d'Équivalent Temps Plein (ETP) et qu'un ETP représente 226 jours soit 452 demi-journées. Elle précise également que les absences de droit pour siéger en instance ainsi que les heures de délégation des membres de la F3SCT ne sont pas à décompter du crédit temps syndical.

8 - Carte des emplois 3 ème phase 2024-2025 - avis

Voir les cartes des emplois du second degré commentées.

VOTE : contre à l'unanimité